

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### « JEU DES PRONOSTICS COUPE DU MONDE 2026 »

---

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **SASU D'COM CONSEIL**

au capital de 1 000€,

immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 800160848,

dont le siège social est situé ALLEE DE PEN ERGUE, 81 A AVENUE DU ROUILLEN, 29500 ERGUE-GABERIC éditeur du magazine **LES CAHIERS DE L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE ET NUMERIQUE**

organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

#### « Grand Concours Pronostics Football 2026 »

**CONCOURS DE PRONOSTICS 2026 COUPE DU MONDE UNITED NATIONS**

**PRONOSTIQUEZ, VIBREZ, ET TENTEZ DE GAGNER!**

À l'occasion de la Coupe du monde 2026, D'COM CONSEIL, éditeur des Cahiers de l'Industrie Électronique & Numérique organise un concours de pronostics.

- Plusieurs personnes d'une même société peuvent jouer,
- Le gagnant aura fourni les bonnes réponses aux questions 1 et 2 ou en sera le plus proche,
- La réponse exacte ou la plus proche à la question subsidiaire départagera les ex-aequo.
- Concours sans obligation d'achat.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité disponible sur le site [lescahiers-dcom.com](http://lescahiers-dcom.com)

<b>Question 1</b> Pays finalistes	.....	.....
<b>Question 2</b> Score (à la fin des éventuelles prolongations)	.....	.....
<b>Question subsidiaire</b>	Nombre de participants ayant les bonnes réponses : .....	

**VOTRE PRONOSTIC DOIT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD LE DIMANCHE 28 JUIN 2026 À 18H00 À L'ADRESSE SUIVANTE : FRANNOU@DCOMCONSEIL.COM**

**3 LOTS À GAGNER !**

- 1**  
1 PAGE (A4) DE PUBLICITÉ DANS LES CAHIERS  
VALEUR DU PRIX : 3296€ HT
- 2**  
1/2 PAGE (A5) DE PUBLICITÉ DANS LES CAHIERS  
VALEUR DU PRIX : 1936€ HT
- 3**  
RÉPLIQUE DU BALLON DE LA COUPE DU MONDE 2026

Le Concours se déroulera du **04/06/2026** au **28/06/2026** inclus.

---

#### ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le Concours consiste pour les participants à réaliser des pronostics relatifs aux matchs de la compétition internationale de football organisée en 2026.

Les participants accumulent des points selon l'exactitude de leurs pronostics, conformément aux modalités définies au présent règlement.

Le participant ayant obtenu le plus grand nombre de bonnes réponses à la clôture du Concours sera déclaré gagnant.

---

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Concours est ouvert :

- aux personnes majeures ;
- résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg ou Suisse ; Allemagne
- clients de D'COM CONSEIL ;
- disposant d'une adresse e-mail valide.

Sont exclus :

- les membres du personnel de l'Organisateur ;
- toute personne ayant participé directement à l'organisation du Concours ;

La participation est limitée à :

**une participation par personne.**

Toute fraude, tentative de fraude ou participation multiple entraînera l'exclusion immédiate du participant.

---

### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation s'effectue :

- via l'adresse mail : [frannou@dcomconseil.com](mailto:frannou@dcomconseil.com)

Les participants devront compléter :

- leurs coordonnées ;
- leurs pronostics avant les dates limites indiquées.

Tout pronostic envoyé après le début du match concerné sera considéré comme invalide.

Aucune modification des pronostics ne pourra être effectuée après validation.

---

### **ARTICLE 5 – SYSTÈME DE POINTS**

Les points sont attribués comme suit :

<b>Pronostic</b>	<b>Points</b>
Score exact	1 points
Finaliste correct	1 points

**Pronostic                      Points**

Question subsidiaire 1 points

L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter des bonus ponctuels annoncés avant les matchs concernés.

Les décisions de calcul et d'attribution des points prises par l'Organisateur seront définitives et non contestables.

---

**ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Le gagnant sera le participant ayant obtenu le plus grand nombre de points à la fin du Concours.

En cas d'égalité, les participants seront départagés selon les critères suivants :

1. nombre de scores exacts ;
2. nombre de bons finalistes ;

Le gagnant sera annoncé le :

**[DATE D'ANNONCE]**

et contacté par e-mail.

Sans réponse dans un délai de 15 jours calendaires, le lot pourra être attribué à un autre participant.

---

**ARTICLE 7 – DOTATION**

Le gagnant remportera :

**Une insertion publicitaire dans le magazine LES CAHIERS DE L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE & NUMERIQUE**

comprenant :

**1<sup>ER</sup> PRIX**

- 1 page (A4)
- Parution dans l'édition de septembre 2026
- Valeur commerciale indicative : 3285€ HT

La création graphique n'est pas incluse ;

**2<sup>ème</sup> PRIX**

- 1/2 PAGE (A5)
- Parution dans l'édition de septembre 2026
- Valeur commerciale indicative : 1935€

La création graphique n'est pas incluse ;

3ème PRIX

- Réplique du ballon de la coupe du monde 2026
- Valeur commerciale indicative : 40€

Le contenu publicitaire devra :

- respecter la législation française ;
- être conforme à la ligne éditoriale du magazine ;
- être transmis avant la date limite communiquée.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout contenu :

- illicite ;
- trompeur ;
- diffamatoire ;
- discriminatoire ;
- contraire à l'image du magazine.

Le lot :

- ne pourra être échangé ;
- ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ;
- ne pourra être converti en espèces.

---

## **ARTICLE 8 – GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION**

Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

---

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- des interruptions techniques ;
- des dysfonctionnements du réseau Internet ;
- des erreurs de transmission ;
- des problèmes d'accès à la boîte mail ;
- des cas de force majeure.

L'Organisateur se réserve le droit :

- d'écourter ;

- de modifier ;
- de reporter ;
- ou d'annuler le Concours

si les circonstances l'exigent.

Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

---

#### **ARTICLE 10 – FRAUDE**

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera :

- l'annulation de la participation ;
- la suppression des points ;
- l'exclusion définitive du Concours.

L'Organisateur pourra procéder à toute vérification utile.

---

#### **ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Les données collectées sont nécessaires à :

- la gestion du Concours ;
- la désignation du gagnant ;
- la communication relative au Concours.

Les données collectées peuvent inclure :

- nom ;
- prénom ;
- société ;
- adresse e-mail ;
- téléphone.

Les données sont conservées pendant une durée maximale de :

**[DURÉE – ex. 12 mois].**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose :

- d'un droit d'accès ;
- de rectification ;
- d'effacement ;

- d'opposition ;
- de limitation du traitement.

Les demandes peuvent être adressées à :

**info@dcomconseil.com**

Les participants pourront également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

---

#### **ARTICLE 12 – AUTORISATION DE COMMUNICATION**

Le gagnant autorise l'Organisateur à :

- publier son nom ;
- le nom de sa société ;
- ainsi que son éventuelle photographie

sur les supports de communication liés au Concours,  
sans rémunération supplémentaire.

---

#### **ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable :

- sur le site :  
**lescahiers-dcom.com**
  - ou sur simple demande auprès de l'Organisateur.
- 

#### **ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement relèvera de la compétence des tribunaux français.

---

#### **ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Concours est une opération indépendante non sponsorisée, soutenue ou administrée par la FIFA.

Toute utilisation de marques, logos ou éléments protégés appartenant à la FIFA est interdite sans autorisation préalable.

---

#### **SIGNATURE ORGANISATEUR**

Fait à : Ergué-Gabéric

Le : 04/06/2026

Nom : FRANCK RANNOU

Fonction : Responsable commercial

Signature :

